

Règlement

ART.1 – Le Crédit Agricole Alpes Provence, 25 chemin des 3 Cyprès - 13 097 Aix en Provence cedex 2, organise une vente flash conso, à un taux promotionnel et exclusif sur Internet, du jeudi 22 avril 2010 - 10 heures au lundi 26 avril 2010 - 16 heures, sous réserve de disponibilités des offres (1000 dossiers disponibles)

ART.2 – Cette vente flash « conso » se déroulera exclusivement sur Internet. Toutes demandes initiées par un autre canal que www.ca-alpesprovence.fr ne seront pas prises en compte (téléphone, agence ...).

ART.3 – Pour bénéficier de l'offre de cette vente flash « conso », il suffit de remplir une demande de financement sur le site www.ca-alpesprovence.fr à partir du jeudi 22 avril 2010 - 10 heures au lundi 26 avril 2010 - 16 heures. Cette vente flash « conso » sera communiquée au public par une information sur le site www.ca-alpesprovence.fr.

ART.4 – Cette vente flash « conso » est ouverte à toutes les personnes physiques clientes du Crédit Agricole Alpes Provence, sont exclus de l'offre les salariés du Crédit Agricole Alpes Provence, les enfants mineurs, les majeurs protégés

ART.5 – Il n'est possible de souscrire qu'un seul crédit « conso » au sein d'un même couple qu'il soit marié, en concubinage ou PACS.

ART.6 – Cette vente flash « conso » est composée de l'offre suivante :

- Un crédit à la consommation, non affecté pièces à fournir pour constituer le dossier : justificatifs de revenus (dernière fiche de paie ou avis d'imposition), justificatif lié au projet.
- Montant maximum : 15.000 euros,
- Durée maximum : 60 mois
- Sans frais de dossier
- Assurance décès invalidité facultative
- T.E.G unique = 3,60 %
- Au delà de cette durée et de ces montants les conditions classiques seront appliquées.

ART.7 – La mise en place de ce crédit à la consommation se fera sous réserve de l'acceptation du dossier par le Crédit Agricole Alpes Provence, prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 7 jours, 14 jours calendaires en cas de vente à distance, à compter de votre acceptation de l'offre.

ART.8 – Le Crédit Agricole Alpes Provence se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler la vente flash « conso » si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ART.10 - Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'incident technique indépendant de leur volonté.

ART.11 – Les formulaires seront centralisés à l'agence en Ligne du Crédit Agricole Alpes Provence du jeudi 22 avril 2010 - 10 heures au lundi 26 avril 2010 - 16 heures.

ART.12 - Les participants à la vente flash « conso » disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant à l'adresse suivante : filvertcontact@ca-alpesprovence.fr